

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 Novembre 2021

PRESENTS : René MILLET, Vanessa CABRESIN, Yves CAHIN, Bernard CAZABAN-CARRAZE, Alain GARCES, Véronique GOUA DE BAIX, Danielle LACOSTE, Pierre POUBLAN, Delphine PUJO.

EXCUSES : Chantal BENAETH à donné pouvoir à René MILLET, Alix TORRUELLA.

ABSENTS : Didier BELINGUIER, Emmanuel ROCHE, Michel SENS,

SECRETAIRE DE SEANCE : Vanessa CABRESIN

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE en application des articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Néant –

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : Le Conseil est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes : **Provisions créances douteuses - Accord**

- 1) Approbation compte-rendu du 23 Septembre 2021 : CR Approuvé à l'unanimité
- 2) M le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Michèle REIGNIER-PRIMET. Elle reste membre non élu de la CCAS. Une place s'est libérée à la commission travaux, appel est fait pour renforcer l'équipe.
- 3) Approbation du projet PLUI: Monsieur le Maire présente les 4 zones principales sur Barzun:
 - UA: correspond au bourg ancien.
 - UBb: extension urbaine en secteurs pavillonnaires.
 - AUb: zone nécessitant un aménagement préalable.
 - N: aménagements et extensions possibles de l'existant sous conditions.Une modification a été apportée sur 3 parcelles du Chemin des Ecoles : Les bâtiments existants redeviennent aménageables.
Le CM à 9 voix Pour et 1 abstention approuve ce projet
- 4) SEABB : Rapports 2020 Eau et Assainissement: La qualité de l'eau est bonne. Beaucoup de travaux de changement de canalisations ont eu lieu dans le secteur car les fuites étaient nombreuses. Un dossier a été ouvert pour la Rue du Cami Bielh à la suite des nombreuses pannes. Les travaux de maintenance et restructuration du réseau assainissement collectif se poursuivent.
Le CM à l'unanimité approuve ces rapports
- 5) SIECTOM – Rapport 2020: Le SIECTOM gère le ramassage des OM - le tri sélectif - Le verre - Les déchetteries - Les sites à gravats. Il existe 6 zones de collecte urbaines ou rurales classées en fonction de la fréquence de ramassage, la zone définit le tarif. Barzun est située en zone 4: 72,92% de la taxe TEOM, 54,69€ par habitant. Il est prévu l'agrandissement des 2 déchetteries : Ce qui permettra l'installation de broyage de déchets verts sur ces 2 sites et d'une plateforme de broyage de gravats à Espoey. Travaux estimés à 1.060.000 € HT. Réduction empreinte carbone: équipement de la flotte de camions au bio carburant en attendant la mise à disposition de l'hydrogène sur le territoire. Un nettoyage hebdomadaire des sites à verre sera réalisé.
Le CM à l'unanimité approuve ce rapport
- 6) CCNEB – Rapport 2020 : La crise sanitaire a entraîné des effets importants sur l'organisation des services et les missions auprès des administrés. Pour autant : poursuite du service de portage de repas – déploiement de nouveaux outils numériques – accompagnement des professionnels du territoire – acquisition de masques – accueil des enfants dans les structures – ouverture des piscines.

Projets en cours : Arrêt du PLUI Ousse-Gabas – Réhabilitation des décharges sauvages – Lancement club Créa – Adhésion au dispositif Petites Villes de Demain – Construction EHPAD de Lembeye

Le CM à l'unanimité approuve ce rapport

- 7) SEABB – Adhésion Samsons-Lions: La commune a demandé son adhésion à l'assainissement collectif. Les statuts du SEABB sont donc modifiés.

Le CM à l'unanimité approuve cette adhésion

- 8) CCNEB – Avenant convention instructions autorisations du droit du sol : La convention passée avec la CCNEB dans le cadre de l'instruction des actes d'urbanisme est modifiée en ce sens que la commune va reprendre l'instruction des demandes de certificat d'urbanisme de simple information (CUa)

Le CM à l'unanimité approuve cette modification et autorise le Maire à signer l'avenant

- 9) Règlements intérieurs Cantine et Garderie : Vanessa rappelle au Conseil les règlements existants et précise qu'il manque des articles concernant le respect aux camarades, les actes de violence...

Une mise à jour de ces règlements est donc proposée. Une distribution sera faite au plus vite aux parents.

Le CM à l'unanimité approuve ces modifications

- 10) Provisions pour créances douteuses : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal un courriel du SGC Nay-Morlaàs rappelant l'obligation de constituer des provisions pour créances douteuses qui est dépense obligatoire au vu de la réglementation.

C'est pourquoi il est considéré que les pièces en reste depuis plus de deux ans doivent faire l'objet de dépréciations à minima à hauteur de 15%.

Au vu des restes à recouvrer, Monsieur le Maire propose de provisionner cette année la somme de 171.25 € correspondant à 15% du montant des factures suivantes :

- Exercice 2018 : Compte 4116 – Redevance occupation domaine public pour 70,00 €
- Exercice 2019 : Compte 4116 – Dette cantine pour 84.65 €
- Exercice 2020 : Compte 4146 – Loyers impayés pour 882,00 €
-Compte 44326 – Redevances Ordures ménagères impayés pour 105,00 €

Le CM à l'unanimité approuve cette provision qui sera imputée à l'article 6817 (dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants)

- 11) CNAS :Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Comité National d'Action Social pour le personnel ce qui lui permettrait d'avoir un comité d'entreprise. Jusqu'à ce jour, un bon d'achat de 50 ou 60 € par an était offert. Une réunion avec le personnel sera initiée.

- 12) Travaux cantine:Monsieur le Maire fait un point sur le suivi du chantier.

- 13) Lignes directrices de Gestion (LDG) : Monsieur le Maire informe le Conseil que le Comité Technique a émis un favorable à la proposition d'organisation présentée afin de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et de fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels notamment en matière d'avancement de grade. L'application est soumise à un arrêté du Maire.

- 14) Temps de travail annuel : Le temps de travail annuel pour un temps plein est de 1607 heures. La commune applique cette règle mais aucune délibération ne précise comment cette répartition est faite. Un projet de délibération a été proposé au Comité Technique pour sa séance du 16 décembre. La délibération sera donc à adopter au prochain conseil.

- 15) Augmentation durée hebdomadaire des employées : Suite à la modification des plannings des employées de l'école/garderie, il convient d'augmenter de 5h le temps de travail hebdomadaire des 2 ATSEM. Un projet de

délibération a été proposé au Comité Technique pour sa séance du 16 décembre. La délibération sera donc à adopter au prochain conseil.

16) Questions diverses

- a) Demande de subvention des associations: Il sera demandé aux associations de fixer des actions précises pour leur demande de subventions.
- b) Logement école: L'état des lieux a été réalisé avec un huissier. Une procédure a été engagée afin de récupérer les loyers impayés.
- c) CCAS: Le repas n'a pas eu lieu cette année encore. Il est renouvelé la distribution de colis de chez Biraben. Coût 1854 €. La distribution sera réalisée par les membres du CCAS et les conseillers municipaux.
- d) Travaux logement Mairie: Les matériaux d'isolation ont été montés dans le logement. L'employé a commencé les travaux.
- e) Etude pompe à chaleur: Des entreprises sont reçues afin d'étudier la modification du chauffage de la Mairie par la mise en place d'une pompe à chaleur.
- f) Elagage des chemins ruraux: Une réunion est prévue pour échanger et rappeler les règles d'élagage autour des champs.

Fin de séance à : 23h30



Le Maire
René MILLET